

Province de Québec,
MRC de Pierre-De Saurel,
Municipalité de Saint-David.

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Saint-David, tenue le 13 février 2024, à 20 h, à l'hôtel de ville situé au 16, rue Saint-Charles à Saint-David.

Sont présents, la conseillère Linda Cournoyer ainsi que les conseillers Marco Paquet, Gilles Hébert, Pier-Yves Chapdelaine, Patrick Chamberland et Joël Brouillard, tous formant quorum sous la présidence du maire suppléant Marco Paquet, et ce, en raison de l'absence du maire Richard Potvin. Le directeur général et greffier-trésorier est aussi présent.

2024-02-017 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-018 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024;

Considérant que les délibérations inscrites à ce procès-verbal reflètent fidèlement les décisions du Conseil;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2024 soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du rapport financier au 31 décembre 2023 qui affiche un solde à la caisse de 680 549,88 \$, des dépôts à terme au montant de 340 817,69 \$, un ajustement et des chèques en circulation pour un total de (10 702,46 \$), pour un solde aux livres de 1 010 665,21 \$. Le total des revenus de décembre se chiffre à 233 339,38 \$ et celui des dépenses à 252 146,69 \$.

Suivi des différents comités par les membres du conseil

Le conseiller Gilles Hébert mentionne que les Services de sécurité incendie membres du nouveau regroupement ont tenu leur première pratique avec un excellent taux de participation des pompiers. Il termine en indiquant que les pompiers sont intervenus lors d'un accident de voiture à l'intersection des rangs Vivian et du Bord-de-l'Eau.

Le conseiller Patrick Chamberland explique que la Fête hivernale se tiendra le samedi 9 mars prochain et que plusieurs activités seront offertes. Il termine en invitant les citoyens à participer en grand nombre.

2024-02-019 Paiement des comptes

Présentation de la liste des comptes de la période;

Considérant que le rapport requis à l'article 7 du règlement numéro 576-2017 est inclus à cette liste;

Considérant que le directeur général et greffier-trésorier atteste que la Municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées;

Il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce conseil approuve la liste des comptes à payer pour un montant de 104 879,64 \$ et des comptes payés pour un montant de 112 021,17 \$.

Ladite liste de comptes étant approuvée telle que soumise, le directeur général et greffier-trésorier est autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt du registre de correspondance du mois de février 2024 qui détaille la correspondance et le courrier électronique reçus du 12 janvier 2024 au 8 février 2024.

AVIS DE MOTION
ET DÉPÔT DE
RÈGLEMENT

Le conseiller Patrick Chamberland donne avis de motion qu'à une séance ultérieure un projet de règlement sera présenté pour adoption afin de modifier le règlement numéro 601-2021 concernant la date limite pour le remboursement des frais de la mise aux normes des installations septiques.
Il profite de l'occasion pour déposer un projet de ce règlement.

RÈGLEMENT
NUMÉRO 615-2024
(2024-02-020)

Règlement numéro 615-2024 établissant les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2023 de certains cours d'eau

Attendu que la MRC de Pierre-De Saurel a transmis les fiches de facturation et les répartitions pour la facturation finale des cours d'eau 2023;

Attendu que les fiches de facturation totalisent un montant total de 152,03 \$;

Attendu qu'une MRC n'a pas le pouvoir de taxation du contribuable de son territoire;

Attendu que le conseil de la municipalité de Saint-David désire adopter un règlement afin d'établir les taxes spéciales pour les travaux d'entretien 2023 de certains cours d'eau;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance de ce Conseil tenue le 16 janvier 2024, le tout conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec;

Attendu qu'une copie de ce projet de règlement a été mise à la disposition des membres du Conseil conformément à la loi ;

Attendu que les membres du Conseil déclarent avoir lu ce projet de règlement et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier ;

Attendu que ce projet de règlement est disponible pour consultation;

Attendu que l'objet du règlement, sa portée et son absence de coût ont été mentionnés par le directeur général et greffier-trésorier;

En conséquence, il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Gilles Hébert et résolu qu'un règlement portant le numéro 615-2024 des règlements de cette municipalité soit adopté pour décréter ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Il est imposé et sera prélevé sur tous les immeubles imposables de la municipalité qui apparaissent au rôle d'évaluation en vigueur et qui sont situés dans le bassin versant du cours d'eau Fagnan, Branche 1, tel qu'identifié par la MRC à la répartition pour travaux de nettoyage et d'entretien, une taxe spéciale à un taux suffisant basée sur la superficie contributive et le fronteau linéaire de ces immeubles imposables situés dans le bassin versant et identifiés à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 3

Les tarifs imposés pour les travaux d'entretien 2023 de certains cours d'eau en vertu de l'article 2 de ce règlement sont admissibles au Programme de crédit de taxes foncières agricoles (PCTFA).

ARTICLE 4

Le montant attribuable à chaque propriétaire et matricule concernés sera indiqué sur le compte de taxes annuelles, tel que décrit à l'annexe A mise à jour pour tenir compte des nouveaux propriétaires et matricules s'il y a lieu, et les montants seront regroupés pour chaque matricule, en conséquence un seul montant par cours d'eau apparaîtra sur le compte de taxes annuelles.

ARTICLE 5

Le montant de la taxe spéciale, le cas échéant, est recouvrable en la manière prévue à la Loi pour le recouvrement des taxes municipales.

ARTICLE 6

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de 8% à compter du moment où ils deviennent exigibles.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur selon la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents le 13 février 2024.

Maire

Directeur général et greffier-trésorier

2024-02-021 Adoption d'une politique concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels

Considérant que la Municipalité de Saint-David (ci-après la « Municipalité ») est un organisme public assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, RLRQ c. A-2.1 (ci-après la « Loi sur l'accès »);

Considérant que la Municipalité s'engage à protéger les renseignements personnels qu'elle collecte et traite dans le cadre de ses activités dans le respect des lois et règlements applicables;

Considérant qu'en 2022, la Municipalité employait, en moyenne, 50 salariés ou moins, et qu'elle n'est donc pas assujéti à l'obligation de constituer un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels conformément au Règlement excluant certains organismes publics de l'obligation de former un comité sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels;

Considérant que pour s'acquitter des obligations prévues à la Loi sur l'accès, la municipalité doit mettre en place une politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;

En conséquence, il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Gilles Hébert et résolu que la municipalité de Saint-David adopte une politique concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-022 Inscription du directeur général au congrès de l'ADMQ (Association des directeurs municipaux du Québec)

Il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise les frais d'inscription, au montant de 577 \$ plus taxes, ainsi que les frais de participation du directeur général et greffier-trésorier au congrès 2024 de l'Association des directeurs municipaux du Québec, et ce, conformément à la réglementation en vigueur. Il est également résolu d'affecter cette dépense aux postes budgétaires numéros 02-130-00-310 et 02-130-00-346.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-023 Reddition de comptes – Programme d'aide à la voirie locale – volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale provinciale (PPA-CE)

Considérant que ce Conseil a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

Considérant que le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

Considérant que les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Considérant que les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

Considérant que le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

Considérant que la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 23 février 2024 de l'année civile au cours de laquelle la ministre les a autorisés;

Considérant que le versement est conditionnel à l'acceptation, par la ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

Considérant que, si la reddition de comptes est jugée conforme, la ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'elle a approuvés; sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

Considérant que les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Pour ces motifs, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-David approuve les dépenses d'un montant de 14 666 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-024 Mandat pour plans et devis du système de traitement des eaux usées au garage municipal;

Considérant que le réseau d'égout actuel ne se rend pas jusqu'à la route 122, où est situé le garage municipal de notre municipalité;

Considérant que conformément à la législation en vigueur, l'utilisation d'une installation septique est exigée dans les cas où le raccordement au réseau d'égout n'est pas possible;

Considérant la nécessité de garantir un système de gestion des eaux usées efficace et respectueux de l'environnement pour le garage municipal;

Considérant que la préparation de plans et devis est une étape cruciale pour assurer la mise en place adéquate d'une installation septique conforme aux normes et aux réglementations;

En conséquence, il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard et résolu que ce Conseil autorise les frais de 1 490 \$ plus taxes pour la production du devis technique et des plans pour une nouvelle installation septique au garage municipal et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 03-310-20-000.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-025 Entente en lien avec le projet Aînés-Actifs

Considérant que les activités physiques extérieures offertes dans le cadre du projet *Aînés Actifs* ont été très appréciées;

Considérant que ce Conseil souhaite renouveler cette offre d'activités;

Considérant l'offre de service reçue de l'éducatrice physique Janie Bellemare;

Il est proposé par Joël Brouillard, appuyé par Gilles Hébert et résolu que ce Conseil autorise les frais de 1 100 \$ nécessaires à la tenue de dix cours de cardio-musculation et stretching en plein air dispensés par l'éducatrice physique Janie Bellemare et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-190-00-419.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2023-02-026 Soirée reconnaissance des bénévoles

Considérant que la municipalité désire souligner l'implication et le travail effectué par les bénévoles œuvrant sur l'ensemble du territoire de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Gilles Hébert, appuyé par Pier-Yves Chapdelaine et résolu que ce Conseil autorise les frais estimés de 2 500 \$ rattachés à l'organisation d'une soirée pour souligner l'implication et le travail effectué par les bénévoles des différents organismes de la municipalité au cours de l'année 2023. Cette soirée sera se tiendra le vendredi, le 19 avril 2024, au Centre récréatif, et sera sous la responsabilité de la coordonnatrice en loisir.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-027 Adhésion 2024 à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile

Il est proposé par Pier-Yves Chapdelaine, appuyé par Linda Cournoyer et résolu que ce Conseil autorise un montant de 356,42 \$, incluant les taxes, pour défrayer le coût l'adhésion 2024 du directeur du Service de Sécurité Incendie à l'Association des gestionnaires en sécurité incendie et civile du Québec et affecte cette dépense au poste budgétaire numéro 02-220-00-494.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2024-02-028 Achat d'un ordinateur portable pour le directeur du Service de Sécurité Incendie

Considérant que le poste de travail du directeur du Service de Sécurité Incendie est désuet et ne fonctionne pas correctement;

Considérant l'offre obtenue de l'entreprise Ordigeni pour le remplacement de ce poste de travail;

En conséquence, il est proposé par Linda Cournoyer, appuyé par Patrick Chamberland et résolu que ce Conseil autorise l'achat d'un ordinateur portable auprès de l'entreprise Ordigeni, au coût estimé de 1 099 \$ plus les taxes, ainsi que les frais requis pour l'installation et la configuration de l'ordinateur et affecte ces dépenses au poste budgétaire numéro 02-220-00-726.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Le conseil procède à la période de questions prévue à l'intention des personnes présentes à la séance.

2024-02-029 Levée de la séance

Il est proposé par Patrick Chamberland, appuyé par Joël Brouillard, que la présente séance soit levée, à 20 h 46.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 142 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27-1).

Maire

Directeur général et greffier-trésorier